

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 139 Vœu relatif aux arriérés de loyer des sociétés d'habitat social.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la recrudescence préoccupante des impayés de loyers constatés par les gestionnaires du logement social ;

Considérant le marché locatif tendu qui génère des situations de précarité dans le logement ;

Considérant la crise économique qui se traduit par des pertes d'emploi, une hausse des dépenses énergétiques, des augmentations d'impôts qui impactent non seulement les ménages modestes mais également les familles issues de la classe moyenne ;

Sur proposition de M. Jérôme DUBUS, M^{mes} Valérie MONTANDON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Daniel-Georges COURTOIS et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

L'Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement informe la commission du Conseil de Paris compétente par une communication portant sur :

- un bilan chiffré des arriérés de loyer de l'ensemble du parc social de la Ville de Paris à travers les organismes qui en assurent la gestion, et précisant toutes les données utiles à l'analyse du dossier,
- une présentation des dispositifs mis en œuvre par ces organismes pour traiter la problématique des impayés.